

QUE madame Jill Elaine Torrie, directrice des services spécialisés au Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James, soit nommée membre du Comité d'éthique de santé publique à titre de professionnelle œuvrant en surveillance continue de l'état de santé de la population, pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de madame Aline Émond.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44236

Gouvernement du Québec

Décret 421-2005, 4 mai 2005

CONCERNANT la nomination de cinq membres du conseil d'administration d'Héma-Québec

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.R.Q., c. H-1.1) prévoit notamment que le conseil d'administration d'Héma-Québec est formé de douze personnes, dont onze sont nommées par le gouvernement;

ATTENDU QUE le paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que deux membres sont choisis parmi les personnes suggérées par l'Association des hôpitaux du Québec;

ATTENDU QUE le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que deux membres sont choisis parmi les personnes suggérées par la Fédération des médecins spécialistes du Québec;

ATTENDU QUE le paragraphe 5^o du premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que deux membres sont issus du milieu universitaire du secteur des biotechnologies et choisis parmi les personnes suggérées par les établissements d'enseignement universitaire;

ATTENDU QUE le paragraphe 7^o du premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit que deux membres sont issus de l'entreprise privée et choisis parmi les personnes suggérées par divers groupes socioéconomiques;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 9 de cette loi, le mandat des membres du conseil d'administration, autres que le directeur général, est d'au plus trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 9 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 16 de cette loi, les membres du conseil d'administration, autres que le directeur général, ont notamment droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE madame Lucie Poitras a été nommée membre du conseil d'administration d'Héma-Québec par le décret numéro 553-2002 du 7 mai 2002, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur André Lebrun et madame Cheryl Patricia Campbell Steer ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration d'Héma-Québec par le décret numéro 553-2002 du 7 mai 2002, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Yves St-Pierre a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration d'Héma-Québec par le décret numéro 553-2002 du 7 mai 2002, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE monsieur Claude Pichette a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration d'Héma-Québec par le décret numéro 553-2002 du 7 mai 2002, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les suggestions requises par la loi ont été reçues;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration d'Héma-Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— madame Lucie Poitras, directrice des services professionnels, directrice de la télémédecine et coresponsable au Réseau mère-enfant, Hôpital Sainte-Justine, choisie parmi les personnes suggérées par l'Association des hôpitaux du Québec;

— monsieur André Lebrun, hématalogue-oncologue, Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, choisi parmi les personnes suggérées par la Fédération des médecins spécialistes du Québec;

— madame Cheryl Patricia Campbell Steer, présidente, Campbell Steer et Associés, issue de l'entreprise privée et choisie parmi les personnes suggérées par divers groupes socioéconomiques;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration d'Héma-Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Pierre Ouellet, hématologue-oncologue, Centre hospitalier universitaire de Québec, issu du milieu universitaire du secteur des biotechnologies et choisi parmi les personnes suggérées par les établissements d'enseignement universitaire, en remplacement de monsieur Yves St-Pierre;

— monsieur Jean-Pierre Allaire, associé, KPMG, issu de l'entreprise privée et choisi parmi les personnes suggérées par divers groupes socioéconomiques, en remplacement de monsieur Claude Pichette;

QUE les frais de voyage et de séjour des membres du conseil d'administration d'Héma-Québec nommés en vertu du présent décret, occasionnés par l'exercice de leurs fonctions, leur soient remboursés conformément au décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44237

Gouvernement du Québec

Décret 422-2005, 4 mai 2005

CONCERNANT la nomination de juges de paix magistrats à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE les personnes suivantes soient nommées en vertu de l'article 161 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), tel qu'édicte par l'article 1 du chapitre 12 des lois de 2004, durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juges de paix magistrats pour exercer les attributions prévues à l'article 173 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, avec résidence dans les lieux suivants ou dans le voisinage immédiat :

Résidence à Rouyn-Noranda :	monsieur Jean-Gilles Racicot, avocat et membre du Barreau du Québec
Résidence à Val-d'Or :	monsieur Jacques Barbès, avocat, membre du Barreau et juge municipal de la Ville de Val-d'Or
Résidence à Trois-Rivières :	monsieur Pierre Verrette, avocat et membre du Barreau du Québec
Résidence à Victoriaville :	monsieur Gaétan Ratté, avocat et membre du Barreau du Québec
Résidence à Rivière-du-Loup :	madame Julie Dionne, avocate et membre du Barreau du Québec
Résidence à Rimouski :	madame Lucie Morissette, avocate et membre du Barreau du Québec
Résidence à New-Carlisle :	monsieur Luc Marchildon, avocat et membre du Barreau du Québec
Résidence à Sept-Îles :	madame Louise Gallant, avocate et membre du Barreau du Québec
Résidence à Saguenay :	monsieur Réjean Bédard, avocat et membre du Barreau du Québec
Résidence à Roberval :	monsieur Michel Boissonneault, avocat et membre du Barreau du Québec
Résidence à Saint-Joseph-de-Beauce :	madame Sylvie Marcotte, avocate et membre du Barreau du Québec
Résidence à Québec :	madame Réna Émond, avocate et membre du Barreau du Québec
	madame Nicole Martin, avocate et membre du Barreau du Québec
Résidence à Saint-Jérôme :	madame Nathalie DuPerron Roy, avocate et membre du Barreau du Québec
Résidence à Joliette :	madame Danielle Michaud, avocate et membre du Barreau du Québec
Résidence à Laval :	monsieur Gaby Dumas, avocat et membre du Barreau du Québec
Résidence à Sherbrooke :	madame Sylvie Desmeules, avocate et membre du Barreau du Québec
Résidence à Granby :	madame Monique Perron, avocate et membre du Barreau du Québec